



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

02 OCT. 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 24 septembre 2024 (convocation du 12 septembre 2024)**

Aujourd'hui vingt quatre septembre deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/05/10P**

**AUTORISATION DU DIRECTEUR GENERAL D'ESTER EN JUSTICE  
DANS LE CADRE DES DESORDRES AFFECTANT LE PARKING  
BERGONIE**

Le niveau R-1 du parking BERGONIE a été mis en affectation par Bordeaux Métropole lors de la création de la Régie en 2004.

Suite à la constatation de désordres affectant l'ouvrage, l'Institut Bergonié et Bordeaux Métropole ont saisi en 2019 le tribunal administratif de Bordeaux afin de solliciter la désignation d'un expert judiciaire.

En sa qualité de gestionnaire du niveau R-1, la Régie a été appelée à la cause par Bordeaux Métropole.

Un Expert a été désigné qui a rendu son rapport le 15 mars 2023.

Compte-tenu des conclusions de l'Expert, Bordeaux Métropole a informé METPARK qu'elle allait engager une procédure contentieuse à l'encontre des constructeurs de l'ouvrage et qu'elle souhaitait que la Régie s'associe à la procédure juridictionnelle.

C'est dans ce contexte qu'il a été convenu que l'avocat de Bordeaux Métropole représente concomitamment les intérêts de Bordeaux Métropole et de la Régie et dépose une requête conjointe aux frais exclusifs de Bordeaux Métropole.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général de METPARK d'ester en justice dans cette affaire et de désigner un avocat afin de représenter et défendre les intérêts de METPARK devant les juridictions compétentes tant en première instance qu'en appel.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 24 septembre 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe Duprat', with a horizontal line drawn through it.

**Christophe DUPRAT**